



No de résolution
ou annotation



CONSEIL MUNICIPAL ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2022, À 19 H
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

Le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge siège en séance ordinaire ce 8 mars 2022. Sont présents à cette séance : madame la Maire CHRISTINE FRANCOEUR, mesdames les conseillères NATHALIE DENAULT, LUCIE BERTRAND et LISE A. ROMAIN, monsieur le conseiller GAÉTAN GRAVELINE et PHILIPPE OUELLET.

Secrétaire d'assemblée : la directrice générale/greffière-trésorière madame NAOMIE RIVET.

Absente : madame DEBBIE LAPORTE

Également présent : 5 citoyens

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 8 février 2022
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1. Renouvellement d'adhésion Tricentris 2022
 - 5.2. Achat de système de caméra pour le bureau municipal
 - 5.3. Les Élus-es municipaux Québécois solidaires du peuple ukrainien
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
7. TRAVAUX PUBLICS
8. HYGIÈNE DU MILIEU
9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1. Autorisation d'aller en appel d'offres publiques pour la vente de l'immeuble au 518 rue Baume (ancien comptoir des sœurs)
 - 10.2. Autorisation d'un crédit suite à un changement de vocation concernant le lot 4 637 660 (MATRICULE 8678-95-3689)
 - 10.3. Autorisation d'un crédit suite à une fermeture du Salon concernant le lot 4 637 963 (MATRICULE 8677-35-4535)
 - 10.4. Adhésion à la Déclaration municipale sur l'habitation
 - 10.5. Comité développement
 - 10.6. Étude du PROJET DE PONT (Ile-du-Grand-Calumet à Mansfield-et-Pontfract & Fort-Coulonge)
11. LOISIRS ET CULTURE
 - 11.1. Heures de la bibliothèque
 - 11.2. Démission d'une conseillère à titre d'une représentante municipale au comité de l'Arena;
12. FINANCES
 - 12.1. Dépôt du rapport de la directrice générale portant sur les dépenses autorisées depuis le dernier conseil ainsi que la lecture et l'adoption des comptes fournisseurs février 2022
13. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ
 - 13.1. Patro de Fort-Coulonge/Mansfield
14. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL
15. CORRESPONDANCE
16. SUIVI DE DOSSIERS
17. VARIA
18. PÉRIODE DE QUESTIONS
19. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2022, À 19 h
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, madame la maire CHRISTINE FRANCOEUR souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

Madame la maire CHRISTINE FRANCOEUR prend un moment pour reconnaître la journée internationale des femmes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-03-043

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour est adopté, en y ajoutant les sujets suivants :

| | | | |
|--|--|--|--|
| CHRISTINE FRANCOEUR | | | |
| Maire | | | |
| LUCIE BERTRAND | | | |
| Responsable des parcs et Aréna Comité : consultatif en urbanisme | | | |
| PHILIPPE OUELLET | | | |
| Responsable du Service incendie et de la Sécurité civile | | | |
| GAÉTAN GRAVELINE | | | |
| Responsable des Matières résiduelles (déchets, recyclage et composte) Comité : Consultatif en urbanisme | | | |
| DEBBIE LAPORTE | | | |
| Responsable du OH et Parcs Comité : Ressources humaines | | | |

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE



No de résolution
ou annotation

| | | |
|--|--|--------------------------|
| NATHALIE DENAULT | | |
| <i>Responsable des Finances, Parcs et Sécurité civile et Aréna</i> | | |
| LISE A. ROMAIN | | Sondage TCARO pour aînés |
| <i>Responsable de la Culture, famille et aînés</i> | | |
| <i>Comité : Ressources humaines</i> | | |
| NAOMIE RIVET | | |
| <i>Directrice générale Secrétaire-trésorière</i> | | |

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 FÉVRIER 2022

2022-03-044

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2022 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2022 ; tel que présenté (ou avec les modifications suivantes.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, madame la maire met fin à la période de questions.



No de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION TRICENTRIS 2022

2022-03-045

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorisent le renouvellement d'adhésion à Tricentris pour l'année 2022 au coût total avant taxes de 2924,31 \$.

ADOPTÉE

5.2 ACHAT DE SYSTÈME DE CAMÉRA POUR LE BUREAU MUNICIPAL

2022-03-046

ATTENDU QUE

le système de caméra au bureau est rendu désuet.

ATTENDU QUE

le bureau municipal a besoin d'un système de caméra adéquate pour la protection des employées et des usagers ;

Il est proposé par PHILIPPE OUELLET
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorisent la Directrice générale d'acheter le système de caméra.

ADOPTÉE

5.3 LES ÉLUS-ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

2022-03-047

Attendu

que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Attendu

que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoqué la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Attendu

qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Attendu

que les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Attendu

que la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;



No de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

Attendu que la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Attendu que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé par LUCIE BERTRAND
Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité du Village de Fort-Coulonge condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



No de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

**10.1 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIQUES POUR
LA VENTE DE L'IMMEUBLE AU 518 RUE BAUME (ANCIEN
COMPTOIR DES SŒURS)**

2022-03-048

ATTENDU QUE

le Village de Fort-Coulonge est devenu propriétaire de l'immeuble au 518 rue Baume (ancien comptoir des soeurs) lors de la procédure de la vente des immeubles pour non-paiement des taxes en 2019;

ATTENDU QU'

il n'est pas dans les intentions du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge de conserver la propriété du susdit immeuble et qu'il y a donc lieu de procéder à sa vente par appel d'offres publiques;

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE

le conseil du Village de Fort-Coulonge autorise la vente par voie d'appel d'offres publiques dans les journaux de l'immeuble au 518 rue Baume, situé sur le lot no 4 638 028 du cadastre officiel du Québec, et ce aux conditions suivantes :

- Au prix minimal de 5 000,00 ou meilleure offre \$;
- Sans aucune garantie légale (aux risques et périls de l'acheteur);
- Les soumissionnaires doivent s'engager à respecter les conditions énumérées dans le document d'appel de propositions;
- Les soumissionnaires doivent remplir le Formulaire de soumission qui est annexé au document d'appel de propositions.

QUE

l'avis d'appel de proposition sera publié aux endroits établis dans la politique ainsi que dans les journaux locaux, les médias sociaux.

ADOPTÉE

**10.2 AUTORISATION D'UN CRÉDIT SUITE À UN CHANGEMENT DE
VOCATION CONCERNANT LE LOT 4 637 660 [MATRICULE 8578-95-
3689]**

2022-03-049

ATTENDU QU'

une demande de changement de vocation a été adressée à la municipalité par le propriétaire de l'immeuble désigné sous le matricule 8578-95-3689 ;

ATTENDU QUE

le propriétaire est maintenant une habitation unifamiliale en date du 23 février 2022 ;

Il est proposé par LUCIE BERTRAND
Et résolu à l'unanimité



N° de résolution
ou annulation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorisent un crédit de taxes de 1214,18 \$ suite à un changement de vocation de l'immeuble portant le matricule 8578-95-3689, et ce, à compter du 23 février 2022, soit à la date d'entrée en vigueur du rapport d'inspection du fonctionnaire désigné à l'urbanisme.

ADOPTÉE

**10.3 AUTORISATION D'UN CRÉDIT SUITE À UNE FERMETURE DU SALON
CONCERNANT LE LOT 4 637 963 [MATRICULE 8677-35-4535]**

2022-03-050

ATTENDU QU'

une demande de changement de vocation a été adressée à la municipalité par le propriétaire de l'immeuble désigné sous le matricule 8677-35-4535 ;

ATTENDU QUE

le propriétaire a fermé son salon en date du 1er février 2022 ;

Il est proposé par LISE A. ROMAIN

Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent un crédit de taxes de 574,49 \$ suite à un changement de vocation de l'immeuble portant le matricule 8677-35-4535, et ce, à compter du 1er février 2022, soit à la date d'entrée en vigueur du rapport d'inspection du fonctionnaire désigné à l'urbanisme.

ADOPTÉE

10.4 ADHÉSION À LA DÉCLARATION MUNICIPALE SUR L'HABITATION

2022-03-051

ATTENDU QUE

la pénurie de logements qui affecte le Québec depuis de nombreuses années s'est cristallisée avec la pandémie;

ATTENDU QUE

l'habitation est un enjeu qui touche toutes les régions du Québec et qui génère des répercussions importantes pour l'ensemble des municipalités;

ATTENDU QUE

le milieu municipal est unanime : il est primordial d'alléger les lourdeurs administratives, souvent incohérentes avec les réalités d'aujourd'hui, et de bonifier de façon durable les programmes de financement;

ATTENDU QUE

les membres du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec ont adopté, le 18 février 2022, la Déclaration municipale sur l'habitation suivante :

Une importante pénurie de logements abordables affecte l'ensemble du Québec, autant dans les grands centres urbains que dans les régions.

Plusieurs municipalités sont aux prises avec un taux d'occupation inférieur au point d'équilibre du marché.

Conséquence : une grande part des ménages québécois éprouve des difficultés à accéder à la propriété, à un logement abordable ou encore à un logement répondant à leurs besoins.



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

- *L'accès au logement abordable et de qualité est un élément constituant essentiel à la qualité de vie de toutes et tous et à la cohésion sociale du Québec, dans une perspective de développement économique durable et de transition écologique.*
- *Pour être en mesure de contribuer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle, chaque personne doit pouvoir compter sur un toit. Un logement n'est pas un bien comme un autre.*
- *Les gouvernements de proximité sont les mieux placés pour identifier les besoins sur le terrain et cibler des solutions concrètes et efficaces à mettre en place pour y répondre efficacement.*
- *En vertu de leurs compétences en matière d'aménagement du territoire, les municipalités peuvent agir sur les enjeux d'habitation et dans la mesure de leurs moyens seulement.*
- *Le logement est d'abord et avant tout une responsabilité qui incombe au gouvernement du Québec. Il est nécessaire de bonifier les programmes de financement pour répondre aux besoins pressants d'une grande partie de la population.*
- *Investir en habitation, c'est miser sur une infrastructure structurante qui organise nos milieux de vie et dynamise fortement notre économie.*

Il est urgent que le gouvernement du Québec se dote d'une vision à long terme en habitation et mette en œuvre plusieurs actions stratégiques en cette matière, et ce, en synergie avec le Plan d'action gouvernemental en habitation et la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire.

Ces actions doivent contribuer au développement de milieux de vie de qualité pour toutes et tous et favoriser à la fois la densification intelligente, les déplacements actifs, le transport en commun, le développement communautaire et la protection des milieux naturels et agricoles.

AINSI, LES ÉLUES ET ÉLUS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) DÉCLARENT QUE LES MESURES STRATÉGIQUES SUIVANTES DOIVENT NOTAMMENT ÊTRE MISES EN ŒUVRE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

1. *Déployer une nouvelle programmation de 4 500 nouveaux logements sociaux par année pour l'ensemble du Québec;*
2. *Soutenir les municipalités et différents organismes du domaine de l'habitation pour que 13 400 logements abordables supplémentaires par année soient rendus disponibles à la population de l'ensemble du Québec;*
3. *Maintenir un programme visant la création de logements sociaux, en complément d'un programme visant la création de logements abordables;*
4. *Permettre aux municipalités qui le souhaitent d'agir à titre de mandataires dans l'application des programmes du gouvernement du Québec pour qu'elles puissent jouer un rôle central dans la priorisation et l'encadrement des projets réalisés sur leurs territoires;*
5. *Maintenir l'implication du gouvernement du Québec dans son champ de compétence qu'est l'habitation, en appuyant financièrement les municipalités dans leur utilisation de leurs pouvoirs;*
6. *Compléter le financement pour la construction des logements annoncée dans le cadre du programme AccèsLogis, mais n'ayant pas encore été réalisée;*
7. *Remettre rapidement en état les logements sociaux barricadés et en mauvais état, notamment par l'attribution des sommes prévues à l'Entente Canada-Québec sur le logement;*



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

8. Continuer d'améliorer l'agilité des paramètres des programmes québécois en habitation, dont notamment les programmes AccèsLogis, habitation abordable Québec (PHAQ) ou Rénov'Énergie, pour permettre l'accès aux sommes budgétées;
9. Réviser dès maintenant la Loi sur l'expropriation pour permettre aux municipalités d'acquérir des immeubles dans le cadre de projets de logements sociaux et abordables;

10. Élargir le droit de préemption municipal en matière de logement à l'ensemble des municipalités.

Il est proposé par NATHALIE DENAULT

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adhère à la Déclaration municipale sur l'habitation de l'UMQ

QU' une copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest

QU une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ

ADOPTÉE

10.5 COMITÉ DÉVELOPPEMENT ET URBANISME

2022-03-052

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge désirent former un comité de développement et urbanisme.

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE Madame CHRISTINE FRANCOEUR, Madame NAOMIE RIVET, Monsieur MICHEL LADOUCEUR, Madame LUCIE BERTRAND, Monsieur GAÉTAN GRAVELINE ainsi que 1 citoyen constituera le comité de développement et urbanisme.

ADOPTÉE

10.6 ÉTUDE DU PROJET DE PONT (ILE-DU-GRAND-CALUMET À MANSFIELD-ET-PONTEFRACT & FORT-COULONGE)

2022-03-053

ATTENDU QU'

une demande d'étude concernant un pont reliant Ile-du-Grand-Calumet à Mansfield-et-Pontefract & Fort-Coulonge;

Il est proposé

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge sont priés de payer la somme de 604,50 \$ qui représentent 31% des coûts par une firme d'ingénierie spécialisée en pont et structure.

Le vote a été demandé :

| VOTE | | | | |
|----------------------|-------------|-------|------|--------|
| Nom | Fonction | Siège | Pour | Contre |
| Mme Lucie Bertrand | Conseillère | 1 | ✓ | |
| M. Philippe Ouellet | Conseiller | 2 | ✓ | |
| M. Gaétan Graveline | Conseiller | 3 | | ✓ |
| Mme Nathalie Denault | Conseillère | 5 | | ✓ |
| Mme Lise A. Romain | Conseillère | 6 | | ✓ |

REFUSÉ

6271



N° de résolution
ou annulation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 HEURES DE LA BIBLIOTHÈQUE

2022-03-054

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge ont décidé d'augmenter les heures du bibliothécaire de 12 heures à 15 heures par semaine;

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil municipal acceptent l'horaire suivant

| | |
|--------------------|-------------------|
| Lundi | 14 h à 20 h |
| Jeudi | 14 h à 20 h |
| Un samedi sur deux | 10 h 30 à 13 h 30 |

ADOPTÉE

**11.2 DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE À TITRE D'UNE REPRÉSENTANTE
MUNICIPALE AU COMITÉ DE L'ARÉNA**

2022-03-055

ATTENDU QUE

madame la conseillère DEBBIE LAPORTE avait été affectée à titre de représentante municipale du comité de l'aréna;

ATTENDU QU'

elle démissionne de cette responsabilité;

ATTENDU QU'

un conseiller sera nommée à la prochaine réunion du conseil;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge acceptent la démission de DEBBIE LAPORTE comme représentante municipale au comité de l'Aréna.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annulation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

12. FINANCES

**12.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PORTANT SUR
LES DÉPENSES AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL AINSI
QUE LA LECTURE ET L'ADOPTION DES COMPTES FOURNISSEURS
DE FÉVRIER 2022**

2022-03-056

ATTENDU QUE

Mme la Directrice générale dépose son rapport des dépenses autorisées depuis le dernier conseil, conformément à l'Article 7 du Règlement 2021-257 portant sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité ;

ATTENDU QUE

les comptes du mois février ont été vérifiés par **NATHALIE DENAULT et LISE A. ROMAIN**

ET QU'

il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement ;

Il est proposé par **NATHALIE DENAULT**
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil du village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 364 839,32 \$ se répartissant comme suit :

| | | |
|------------------------------|-------------------|-----------|
| Salaires payés | 24 560,55 | \$ |
| Opérations courantes payées | 166 023,38 | \$ |
| Immobilisations payées | 88 076,21 | \$ |
| Opérations courantes à payer | 86 179,18 | \$ |
| Total | 364 839,32 | \$ |

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussignée, **NAOMIE RIVET**, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec
Ce 8^e jour du mois de mars 2022.

NAOMIE RIVET,
Directrice générale/Greffière-Trésorière



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

13. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ

13.1 PATRO DE FORT-COULONGE/ MANSFIELD

2022-03-057

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil municipal du village de
Fort-Coulonge autorisent :

Au Patro de Fort-Coulonge/Mansfield; 240\$
pour l'inscription de 4 enfants de Fort-Coulonge
pour camp de jour du Patro 2022.

ADOPTÉE

14. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

15. CORRESPONDANCE

16. SUIVI DE DOSSIERS

17. VARIA

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers
sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont
adressés au conseil, madame la maire met fin à la période de questions.

19. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2022-03-058

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE

l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare
la clôture de l'assemblée à 20 h 35.

ADOPTÉE

Présidente


CHRISTINE FRANCOEUR
Maire

Secrétaire


NAOMIE RIVET
Directrice générale/Greffière-
trésorière

« Je, Christine Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal
équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens
de l'article 142 [2] du Code municipal ».